

Une réponse aux enjeux des territoires et des entreprises

L'École de la 2^e Chance Val de Loire, implantée à Tours et à Blois, forme et accompagne des jeunes de 16 à 30 ans sans qualification ou expérience professionnelle probante vers une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable.



Ils saisissent une deuxième chance

Donnons-leur les moyens !



Le cursus est bâti sur un triptyque qui fait la force du dispositif :

Les compétences : Les apprentissages sont basés sur la mise en action au plus près des réalités professionnelles.

Les Entreprises : Elles sont associées tout au long du parcours, de l'entrée en formation jusqu'à l'accès à l'emploi.

L'accompagnement : il est conçu sur mesure pour chaque jeune en tenant compte de sa situation personnelle.

**Développement
et valorisation
des acquis**



**Expériences
en entreprise**



Accompagnement
de l'entrée aux 12
mois qui suivent la
sortie du parcours

La Taxe d'apprentissage

Soutenez l'E2C Val de Loire



Vous participez à la formation de candidats potentiels pour votre entreprise



Vous renforcez l'employabilité des jeunes



Vous soutenez le développement de projets innovants



Vous favorisez de nouvelles initiatives pédagogiques

La taxe d'apprentissage, collectée en 2022, nous a permis d'investir dans du matériel innovant et développer des projets pédagogiques



Une classe mobile
Pour faciliter l'appropriation des technologies



5 casques de réalité virtuelle
Pour démultiplier la découverte de nombreux métiers et environnements d'entreprises



1 Flipboard
Pour compléter les possibilités d'animation interactive et collaborative, présente et distancielle



Projets pédagogiques
Création d'une bibliothèque permettant de multiplier les sources d'information

Le calcul de la taxe d'apprentissage

Le seul impôt que l'entreprise affecte librement

Le solde de votre taxe d'apprentissage est de 13 % (taxe totale), c'est le levier dont vous disposez pour soutenir l'E2C Val de Loire

0,68 %

De la masse salariale brute de l'entreprise

87 %

Pour le financement de l'apprentissage

13 %

Pour le financement de l'E2C

En 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage change !

Étape 1

Déclarez le solde de votre taxe d'apprentissage via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2023

Étape 2

Affectez le solde de votre taxe d'apprentissage dès l'ouverture de la plateforme en ligne SOLTéA en mai 2023. Voici les différentes possibilités de nous identifier sur SOLTéA :



- nominativement : **E2C VAL DE LOIRE**
- avec le code UAI : **0371697U**
- avec la raison sociale : **AFPP FORMATION PROFESSIONNELLE DE TOURAINE**
- avec le numéro de SIRET : **34029140000018**



Investissez dans les compétences de vos futurs collaborateurs

280

Jeunes
accueillis/an

469

Stages effectués
dans 317 entreprises

77%

D'accès à l'emploi ou à
la formation qualifiante



Contact Bruno LIBAULT – Directeur E2C Val de Loire

b.libault.e2c@afpptours.com | 06 60 38 17 44 | www.e2cvalde Loire.fr

